

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAVA'I

PROCÈS-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 30 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente du mois de décembre, le conseil communautaire de la communauté de communes Hava'i s'est réuni à Raiatea, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Cyril TETUANUI, Président, pour la neuvième session de l'année 2024.

La convocation n° 231/CD/2024, adressée le 18 décembre 2024, a été affichée le même jour dans les Mairies de Taputapuatea, de Tumaraa, de Uturoa, de Huahine, de Tahaa et de Maupiti.

Etaient présents et absents les membres suivants :

N°	CIV.	NOMS - PRENOMS	FONCTION	PRESENCE	ABSENCE	SUPPLEANCE DONNEE A	PROCURATION DONNEE A
1	M	TETUANUI Cyril	Président	x			
2	M	LISAN Marcelin	1er vice-président		x		
3	M	MOUTAME Thomas	2ème vice-président		x		
4	MME	AMARU Patricia	3ème vice-président		x		
5	M	BROTHERSON Marahi	4ème vice-président	x			
6	M	RAUFAUORE Woullingson	5ème vice-président	x			
7	M	GIBERT Pitori	6ème vice-président		x		
8	MME	HIOE Myrna	7ème vice-président	x			
9	M	SCHMIDT Carlos	8ème vice-président	x			
10	M	HOLMAN Gérard	9ème vice-président	x			
11	M	VAROA Pero	Membre bureau		x	TAUVIRAI Ludovic	
12	M	ROOPINIA Johann	Membre bureau		x		
13	M	TAEAE Micheline	Délégué titulaire	x			
14	MME	EBERA Léontine	Délégué titulaire	x			
15	M	TEHEIURA Séraphin	Délégué titulaire	x			
16	MME	TEIKITUTOUA Jeannime	Délégué titulaire		x		
17	M	ROOPINIA Myron	Délégué titulaire	x			
18	M	SMITH Tilly	Délégué titulaire		x		
19	M	TAPUTUARAI Judex	Délégué titulaire		x	Camille	
20	M	TAMA Pierrot	Délégué titulaire		x		
21	MME	TIXIER Noéla	Délégué titulaire	x			
22	MME	ROURA Ruta	Délégué titulaire		x		
23	M	TUMARAE Hapue	Délégué titulaire		x		
24	M	LEMAIRE Gaston	Délégué titulaire		x		
25	M	MAMA Antonio	Délégué titulaire		x		
26	M	ROBSON Christian	Délégué titulaire	x			
27	MME	MAO Nathalie	Délégué titulaire	x			
28	M	TAURUA Lucky	Délégué titulaire	x			
29	M	PAHUIRI Stéphane	Délégué titulaire		x		TAURUA Lucky
30	MME	VALENTIN Mathilda	Délégué titulaire		x		
TOTAL				14	16	2	1
TOTAL VOTANTS (présents + suppléants + procurations)						16	

Assistaient également à la séance :

1. Monsieur GUILLAIN Teva, directeur général des services de la CCH ;
2. Madame Vaimahana MAMA, secrétaire basée à Tahaa.

A 08h30, le nombre de délégués présents ayant voix délibérative étant de 16, le quorum est atteint et le conseil communautaire peut délibérer valablement.

Désignation du secrétaire de séance :

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-25 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance prise au sein du conseil.

M. Carlos SCHMIDT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le Président de séance donne lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal relatif à la séance du conseil communautaire du 9 décembre 2024 ;
2. Délibération n° 46/CCH/24 modifiant la délibération n° 17/CCH/23 du 26 octobre 2023 portant approbation de l'opération « réalisation d'un centre d'enfouissement technique de catégorie 2 et 3 à Faaroa-Taputapuatea et acquisition d'un engin de compactage/régilage associé » ;
3. Délibération n° 47/CCH/24 autorisant le comptable public, trésorier des îles sous le vent, à procéder à une opération d'ordre non budgétaire sur le budget annexe des ordures ménagères ;
4. Questions diverses : jours offerts, repas de fin d'année et collecte des encombrants en 2025.

Le président demande aux élus s'ils approuvent l'ordre du jour.

Les élus répondent par la positive.

\*\*\*

NUMERO DE DELIBERATION	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	OBSERVATIONS	RESULTATS
<b>46/CCH/24</b> Délibération modifiant la délibération n° 17/CCH/23 du 26 octobre 2023 portant approbation de l'opération « réalisation d'un centre d'enfouissement technique de catégorie 2 et 3 à Faaroa-Taputapuatea et acquisition d'un engin de compactage/régilage associé »	16	0	0	-	UNANIMITÉ
<b>47/CCH/24</b> Délibération autorisant le comptable public, trésorier des îles sous le vent, à procéder à une opération d'ordre non budgétaire sur le budget annexe des ordures ménagères	16	0	0	-	UNANIMITÉ
<b>Questions diverses :</b> présentation des jours offerts, repas de fin d'année et collecte des encombrants en 2025	16	0	0	-	UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de leur participation et lève la séance à 9h20.

**Dossier 1 : Approbation du procès-verbal relatif à la séance du conseil communautaire du 9 décembre 2024**

Le procès-verbal relatif à la séance du conseil communautaire du 9 décembre 2024 a été validé par l'ensemble des élus présents.

Le PV du 9 décembre 2024 est approuvé.

**Dossier 2 : Délibération modifiant la délibération n° 17/CCH/23 du 26 octobre 2023 portant approbation de l'opération « réalisation d'un centre d'enfouissement technique de catégorie 2 et 3 à Faaroa-Taputapuatea et acquisition d'un engin de compactage/régilage associé »**

Le Président de la communauté de communes Hava'i donne la parole au DGS qui reprend les éléments inscrits dans la note de synthèse comme suit :

Considérant que le plan de financement du projet de CET de Raiatea doit être modifié en ce sens qu'il a été décidé que le Pays prendra en charge les 80% que devait prendre en charge le CDT.

**DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup> : L'article 3 de la délibération n° 17/CCH/23 du 26 octobre 2023 susvisée est modifié comme suit :

**AU LIEU DE LIRE**

Article 3 : Le plan de financement de l'opération est accepté et se présente comme suit :

OPÉRATION	INTERVENANTS	TAUX DIRECTEUR	TOTAL TTC
Réalisation d'un centre d'enfouissement technique de catégorie 2 et 3 à Faaroa-Taputapuatea et acquisition d'un engin de compactage/régilage associé	Etat (CCT)	67%	680 786 600
	ADEME	13%	135 435 000
	CCH	20%	204 055 400
	Total général	100%	1 020 277 000

**LIRE**

Article 3 : Le plan de financement de l'opération est accepté et se présente comme suit :

OPÉRATION	INTERVENANTS	TAUX DIRECTEUR TTC	TOTAL TTC
Réalisation d'un centre d'enfouissement technique de catégorie 2 et 3 à Faaroa-Taputapuatea	Total général	100 %	1 097 947 293
	ADEME	12,34 %	135 435 800
	DDC	67,66 %	742 922 034
	CCH	20 %	219 589 459

Pas de remarques particulières ni d'abstentions de quiconque.

Le Président tenait à remercier le Pays d'avoir pris l'engagement de financer le projet de CET en lieu et place du CDT.

**Dossier 3 : Délibération autorisant le comptable public, trésorier des îles sous le vent, à procéder à une opération d'ordre non budgétaire sur le budget annexe des ordures ménagères**

Le Président de la communauté de communes Hava'i donne la parole au DGS qui reprend les éléments inscrits dans la note de synthèse comme suit :

**Considérant que** le travail engagé par la communauté de communes Hava'i en collaboration avec la trésorerie des îles sous le vent dans le cadre de la préparation du passage du budget annexe ordures ménagères en M4 au 1er janvier 2025 a mis en exergue la présence du compte 193 sur la balance de ce budget annexe.

**Considérant que** ce compte n'existera plus en M4 et qu'il doit par conséquent être apuré via le 1068.

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le comptable public de la communauté de communes Hava'i, trésorier des îles sous le vent, est autorisé à procéder à l'opération d'ordre non budgétaire suivante :

Compte à débiter	Compte à créditer	Montant
193	1068	9 357 155 F CFP

Le président rappelle que le conseil communautaire n'aurait pas été réuni si le payeur n'avait pas demandé de prendre cette délibération avant le 31 décembre 2024 pour une mise en œuvre du nouveau plan comptable M4 qui remplace la M14.

**Dossier 4 : Questions diverses**

Les jours offerts ont été présentés et accordés comme suit :

- Mardi 24 décembre 2024 l'après-midi
- Vendredi 27 décembre 2024 toute la journée
- Vendredi 3 janvier 2025 toute la journée

Les repas de fin d'année de tous les agents et élus de la CCH ont été présentés comme suit :

- Raiatea : vendredi 10 janvier 2025
- Les autres îles n'ont pas vraiment déterminé leurs dates de repas de fin d'année 2024

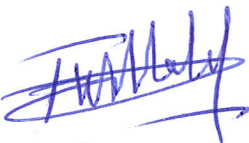
Un calendrier de collecte des encombrants à été présenté à raison d'une collecte par mois en fonction du Tahiti nui qui ravitaille Maupiti et qui s'arrête sur Raiatea au retour une fois par mois.

Le Président précise que ce calendrier n'est pas validé et sera soumis à réflexion un autre jour.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de leur participation et lève la séance à 9h20.

Procès-verbal de la séance du 30/12/2024 approuvé le 4/02/2025.

Le secrétaire de séance,

  
Nathalie DAO

Le Président de séance,



  
M. Cyril TETUANUI